

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS293

présenté par

Mme Bonnivard, M. Quentin, M. Brun, M. Cordier, M. Cinieri et M. Straumann

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.